

Image not found or type unknown



Demande de main levé du placement en foyer d'un mineur

Par **simon63**, le **08/11/2012** à **08:46**

Bonjour,

Je souhaiterais me renseigner à propos de la procédure à suivre dans le cadre d'une demande de main levée à une décision de placement en foyer éducatif d'un enfant (avec l'acceptation du foyer en question) à l'égard du TGI.

Ainsi, quelles peuvent être les différentes méthodes pour faire appel au TGI?
Comment se déroule la procédure et le jugement?

Merci d'avance.

Par **aaaa69200**, le **05/07/2014** à **05:51**

Bonjour.

Au bout d'une semaine (7jours) de non prescience (fugues)de l'enfant la main leve se fait automatiquement

Aurevoir